

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
COMMUNE DE COHONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Mercredi 28 février 2018 à 20 h 45

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - ANTONY Alain - GARBATI Benoît - NOBILI Jacques - SEMELET Thierry - DEFRAIRE Yannick

Etait (ent) excusé (s) : JOHA Bernard qui a donné pouvoir à ANTONY Alain - DI STASIO Joëlle - MARINHO Hervé

Etait (ent) absent (s) :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

ANTONY Alain a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Nombre de Conseillers : 11	Date de convocation : 22/012/2018
En exercice : 11	
Présents : 8	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été
Votants : 9	affiché à la porte de la mairie le: 05/03/2018
Absents : 3	
Exclus : 0	

N°2018-09 LOCATION DES JARDINS POUR MANIFESTATIONS PRIVEES

Le Conseil Municipal évoque les demandes de location du site des jardins suspendus notamment pour des évènements familiaux ou amicaux.

Les élus définissent des tarifs comme suit après discussion:

1/ Caution : 200€ applicable pour toute location

2/ Photos :

- Couple : 7 €/pers présentes lors de la photo et gratuité pour les habitants et familles du village
- Forfait groupe : 75€
-

3/ Vin d'honneur :

- 70 euros pour les habitants et familles de Cohons
- Forfait 150 euros jusqu'à 50 personnes puis 3 euros par personne supplémentaire
-

4/ Mariage ou autres évènements familiaux (retraite, anniversaire...) :

- 3 euros par personne pour les habitants ou familles du village
- Forfait de 300 euros jusqu'à 50 personnes puis 3 euros pour les personnes supplémentaires

Il convient de spécifier que la priorité de location est réservée aux animations propres aux jardins suspendus.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte les tarifs pour la location des jardins pour des manifestations privées.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,
A COHONS, le 29/02/2018
Le Maire,
BAUDOT Sylvie